



Genève, le 10 novembre 2008

Aux représentant-e-s des médias

## **Communiqué de presse du Conseil d'Etat**

### **Votation cantonale du 30 novembre 2008 :** **Contreprojet à l'IN 134 et nouvelle loi sur l'Université**

MM. David Hiler, vice-président du Conseil d'Etat, en charge du département des finances (DF), Charles Beer, conseiller d'Etat, en charge du département de l'instruction publique (DIP), et François Longchamp, conseiller d'Etat, en charge du département de la solidarité et de l'emploi (DSE), ont tenu ce jour une conférence de presse portant sur deux objets cantonaux soumis en votation populaire ce 30 novembre 2008.

Le Conseil d'Etat a ainsi tenu à rappeler que le **contreprojet " Pour un cycle d'orientation exigeant et formateur pour tous "**, adopté à l'unanimité par le Grand Conseil, propose aux élèves et à leurs parents des parcours de formation mieux définis au sein de sections qui donnent accès à une formation professionnelle, de culture générale ou gymnasiale dans l'enseignement post obligatoire.

En renforçant l'orientation des élèves et en favorisant les réorientations, notamment par le biais de passerelles, le contreprojet redonne au cycle d'orientation sa mission première de formation, sans pour autant recourir à la sélection précoce préconisée par l'initiative 134 qui lui est opposée.

Le Conseil d'Etat s'est aussi déclaré convaincu que **la nouvelle loi sur l'Université**, adoptée par le Grand Conseil, est nécessaire pour une meilleure efficacité de la direction de l'Université et pour renforcer encore la qualité de l'enseignement et de la recherche. La nouvelle loi prévoit que l'Université conserve son statut de service public, elle ne modifie pas le montant des taxes universitaires et le personnel conserve ses droits. Enfin, les mécanismes d'évaluation et de suivi de la réalisation des objectifs confiés à l'Université faciliteront le contrôle financier et la haute surveillance qui incombent au Grand Conseil.

#### **Pour tout complément d'information :**

Mme May Piaget, secrétaire générale adjointe, DIP, ☎ + 41 (0)22 327 24 10 ;

M. Serge Baehler, secrétaire général adjoint, DIP, ☎ + 41 (0)22327 24 61.